



CHAMBRE DE COMMERCE  
DE VAL-D'OR

COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## 40<sup>E</sup> GALA DE L'ENTREPRISE : À NOUS LE FUTUR!

**Val-d'Or, le 5 novembre 2019** – C'est sous le thème **À NOUS LE FUTUR** que la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD) a procédé ce matin au lancement officiel de la 40<sup>e</sup> édition du Gala de l'Entreprise. Les entreprises sont invitées à soumettre dès maintenant leur candidature dans l'une ou plusieurs des 18 catégories, et ce, jusqu'au 20 janvier 2020. Les lauréats seront dévoilés lors de ce grand rendez-vous de la communauté d'affaires qui se tiendra le 18 avril 2020.

### Mise en candidature

*« Cela fait 40 ans qu'à travers les candidatures, nous pouvons découvrir tout le talent, l'ingéniosité et le succès des gens d'ici. C'est toujours un honneur pour nous de faire rayonner notre communauté d'affaires et pour nos entreprises, être reconnu lors du gala est beau tremplin. C'est un mérite qui fait la fierté des employés et qui amène une grande visibilité et une crédibilité accrues auprès des pairs »* affirme Hélène Paradis, directrice générale de la Chambre de commerce.

Au fil des ans, le Gala de l'Entreprise a su s'adapter et évoluer en lien avec la réalité socioéconomique du territoire, grâce à une révision annuelle des processus, des catégories ainsi que des critères d'évaluation et d'admissibilité, ce qui en fait encore aujourd'hui l'un des concours les plus rigoureux et réputés. D'ailleurs, alors que l'attraction et la rétention de main-d'œuvre sont parmi les défis les plus importants pour nos entreprises, la catégorie « Employeur de choix » fait son apparition. Le remaniement entraîne également des modifications à la catégorie Persévérance scolaire qui inclura désormais tout le volet formation. Au total, avec la catégorie Développement durable et environnement présentée aux années paires, ce sont 18 lauréats qui seront couronnés le 18 avril prochain. Rappelons que toutes les entreprises finalistes sont automatiquement admissibles à la plus haute reconnaissance du concours, soit celle d'Entreprise de l'année.

*« Nous tenons à rappeler que les catégories sont variées et qu'il y en a pour tous les types d'entreprises, peu importe la taille et le secteur dans lequel elles évoluent. Nous sommes conscients que les horaires de chacune sont chargés, et c'est pourquoi nous nous assurons que la mise en candidature soit simple et accessible. De plus, nous offrons à toute entreprise intéressée à participer l'aide d'une personne-ressource, tout à fait gratuitement. »*

Dès la fin janvier, un comité Jury entièrement indépendant de la CCVD procèdera à l'analyse des dossiers de candidature et se réunira pour délibérations afin d'identifier les finalistes et les lauréats de ce 40<sup>e</sup> Gala de l'Entreprise.

## **La thématique À nous le futur!**

La présidence de ce grand évènement, qui se déroulera sous la thématique **À NOUS LE FUTUR**, a été confiée pour une 2<sup>e</sup> année à M. Simon Bertrand : *« Alors que cette année marque le 40<sup>e</sup> anniversaire du Gala de l'Entreprise, nous nous remémorons notre passé, mais surtout, nous nous élançons vers le futur. Un horizon brillant et prospère s'offre à nous et c'est à travers notre solidarité que nous pourrons bâtir notre avenir et prendre notre destin en mains. Nous espérons que ce gala sera un moment de rassemblement, de célébration et d'inspiration où nous clamons haut et fort : À nous le futur ! »* explique M. Bertrand.

## **Comment participer**

Les cahiers de candidature sont disponibles via le site web de la Chambre de commerce, au [www.ccvd.qc.ca](http://www.ccvd.qc.ca), sous l'onglet « *Activités - Gala de l'Entreprise – Cahiers de candidature* ». Pour toute information supplémentaire, les entreprises sont invitées à communiquer avec nous par courriel à l'adresse [info@ccvd.qc.ca](mailto:info@ccvd.qc.ca) ou par téléphone au 819 825-3703. Les cahiers de candidature doivent être déposés avant le 20 janvier 2020.

- 30 -

Source :  
Émilie Dumas  
Agente de communication  
819 825-3703